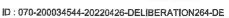
Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le



République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 26 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 26 avril à 19h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation: 19/04/2022 Date affichage: 27/04/2022

<u>Présents Titulaires</u>: Philippe GIRAUD-Jean-Jacques NOEL-Claudine FILIATRE-Guillaume BLONDEL-Jean-Pierre COURIOL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Hugues ANTOINE-Gilles ORY-Patrick OUDOT-Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-Michel GANET-Agnès SCALABRINO-Jean-Jacques BESSON.

Présents Suppléants : Olivier LEGAIN-Eloi JARAMAGO.

Absents excusés: Jean BERGER-Didier MAGNIN-Emmanuel TRIMAILLE-Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Sébastien THOMAS-Frédérick HENNING-Jean-François CERCLEY-Benjamin MIGNEROT-Emmanuel SPADETTO-Benoit CHAGUE-Jean-Paul DELFOUR-Florence MOUSSARD-Christophe LIME-Anthony NAPPEZ-Philippe PERNOT-Didier JACQUOT-Bernard DUMONT-Vincent BALLOT-François BERCOT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Jean-François ABISSE-Aurélie CHANCENOTTE-Alain GOMOT-Stéphane ECARNOT-Lydiane JOSSERAND-Dominique MESNIER-Christian PAGNIER-Ghislaine VUILLIER.

Procurations: Emmanuel TRIMAILLE (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL)-Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL)-Florence MOUSSARD (donne pouvoir à Hugues ANTOINE)-Gilles PERRET (donne pouvoir à Gilles PINASSAUD)-Alain GOMOT (donne pouvoir à Michel GANET)-Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Michel GANET)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO).

Nombre de voix en exercice : 43 Nombre de voix présente : 17 Nombre de voix représentées : 24

<u>OBJET</u>: Désignation d'un secrétaire de séance –Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Comité Syndical

Rapporteur, Monsieur Gilles PINASSAUD, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Gilles PINASSAUD :

- ouvre la séance du Comité Syndical,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

Le Comité Syndical:

- nomme Agnès CALABRINO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 15 mars 2022.

Les comptes rendus et les procès-verbaux des séances de Comité Syndical peuvent être consultés au SMAMBVO, et sont également transmis sous forme papier aux membres du Comité Syndical. Rapport adopté :

Pour : 24

Contre: 0

Abstention: 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président, Gilles PINASSA

GNON DE VAIITE de 110 pm

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON Parc d'Activités 3 R, 8 Rue Fred Lipmann – 70190 BOULOT Tel: 03.81.55.02.18 – Fax: 03.81.57.79.87Courriel: accueil.smambyo@riviereognon.fr



Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le



REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

Extrait du registre des délibérations

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 26 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 26 avril à 19h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation: 19/04/2022 Date affichage: 27/04/2022

<u>Présents Titulaires</u>: Philippe GIRAUD-Jean-Jacques NOEL-Claudine FILIATRE-Guillaume BLONDEL-Jean-Pierre COURIOL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Hugues ANTOINE-Gilles ORY-Patrick OUDOT-Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-Michel GANET-Agnès SCALABRINO-Jean-Jacques BESSON.

Présents Suppléants: Olivier LEGAIN-Eloi JARAMAGO.

Absents excusés: Jean BERGER-Didier MAGNIN-Emmanuel TRIMAILLE-Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Sébastien THOMAS-Frédérick HENNING-Jean-François CERCLEY-Benjamin MIGNEROT-Emmanuel SPADETTO-Benoit CHAGUE-Jean-Paul DELFOUR-Florence MOUSSARD-Christophe LIME-Anthony NAPPEZ-Philippe PERNOT-Didier JACQUOT-Bernard DUMONT-Vincent BALLOT-Françoise BERCOT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Jean-François ABISSE-Aurélie CHANCENOTTE-Alain GOMOT-Stéphane ECARNOT-Lydiane JOSSERAND-Dominique MESNIER-Christian PAGNIER-Ghislaine VUILLIER.

Procurations: Emmanuel TRIMAILLE (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL)-Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL)-Florence MOUSSARD (donne pouvoir à Hugues ANTOINE)-Gilles PERRET (donne pouvoir à Gilles PINASSAUD)-Alain GOMOT (donne pouvoir à Michel GANET)-Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Michel GANET)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO).

Nombre de voix en exercice : 43 Nombre de voix présente : 17 Nombre de voix représentées : 24

Objet de la délibération : Élections d'un suppléant dans GBM (Grand Besançon Métropole).

Suite à la démission de Mme Hélène ASTRIC, suppléante du Grand Besançon Métropole au sein du Comité du SMAMBVO, le conseil communautaire du GBM a acté son remplacement par Mr Eloi JARAMAGO par délibération en date du 31 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Accepte la nomination de Mr Eloi JARAMAGO en tant que suppléant.

Pour: 24

Contre: 0

Abstention: 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

> Le Président, Gilles PINASSAU

> > ée de l'Ognon

Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui la affiché ce jour la collection de collection de la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour exces de pouvoir le la présente de la présentant de l'État.



Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le

ID: 070-200034544-20220426-DELIBERATION266-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 26 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 26 avril à 19h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances.

Date de convocation: 19/04/2022 Date affichage: 27/04/2022

<u>Présents Titulaires</u>: Philippe GIRAUD-Jean-Jacques NOEL-Claudine FILIATRE-Guillaume BLONDEL-Jean-Pierre COURIOL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Hugues ANTOINE-Gilles ORY-Patrick OUDOT-Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-Michel GANET-Agnès SCALABRINO-Jean-Jacques BESSON.

Présents Suppléants: Olivier LEGAIN-Eloi JARAMAGO.

Absents excusés: Jean BERGER-Didier MAGNIN-Emmanuel TRIMAILLE-Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Sébastien THOMAS-Frédérick HENNING-Jean-François CERCLEY-Benjamin MIGNEROT-Emmanuel SPADETTO-Benoit CHAGUE-Jean-Paul DELFOUR-Florence MOUSSARD-Christophe LIME-Anthony NAPPEZ-Philippe PERNOT-Didier JACQUOT-Bernard DUMONT-Vincent BALLOT-Françoise BERCOT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Jean-François ABISSE-Aurélie CHANCENOTTE-Alain GOMOT-Stéphane ECARNOT-Lydiane JOSSERAND-Dominique MESNIER-Christian PAGNIER-Ghislaine VUILLJER.

Procurations: Emmanuel TRIMAILLE (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL)-Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL)-Florence MOUSSARD (donne pouvoir à Hugues ANTOINE)-Gilles PERRET (donne pouvoir à Gilles PINASSAUD)-Alain GOMOT (donne pouvoir à Michel GANET)-Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Michel GANET)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO).

Nombre de voix en exercice : 43 Nombre de voix présente : 17 Nombre de voix représentées : 24

Objet de la délibération : Service Civique

Le Président propose que le SMAMBVO demande le renouvellement de son agrément délivré dans le cadre du service civique, pour une durée de quatre ans. Ce renouvellement concerne une demande pour 6 contrats volontaires service civique de 2022 à 2025.

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu :

> Autorise le Président à signer tout document relatif ce projet

> A inscrire les crédits nécessaires au budget

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Président, Gilles PINASSAUD

đ

ée de l'Ognon

tivité

3

dans un

Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le bonal aquinis délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

> SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON Maison de l'Ognon, Parc d'Activités 3 R, 8 Rue Fred Lipmann – 70190 BOULOT Tel : 03.81.55.02.18 – Fax : 03.81.57.79.87Courriel : accuell.smambyo a riviereognon.tr





République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 26 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 26 avril à 19h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation: 19/04/2022 Date affichage: 27/04/2022

<u>Présents Titulaires</u>: Philippe GIRAUD-Jean-Jacques NOEL-Claudine F/LIATRE-Guillaume BLONDEL-Jean-Pierre COURIOL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Hugues ANTOINE-Gilles ORY-Patrick OUDOT-Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-Michel GANET-Agnès SCALABRINO-Jean-Jacques BESSON.

Présents Suppléants: Olivier LEGAIN-Eloi JARAMAGO.

Absents exeusés: Jean BERGER-Didier MAGNIN-Emmanuel TRIMAILLE-Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Sébastion THOMAS-Frédérick HENNING-Jean-François CERCLEY-Benjamin MIGNEROT-Emmanuel SPADETTO-Benoit CHAGUE-Jean-Paul DELFOUR-Florence MOUSSARD-Christophe LiME-Anthony NAPPEZ-Philippe PERNOT-Didier JACQUOT-Bernard DUMONT-Vincent BALLOT-Françoise BERCOT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Jean-François ABISSE-Aurélie CHANCENOTTE-Alain GOMOT-Stéphane ECARNOT-Lydiane JOSSERAND-Dominique MESNIER-Christian PAGNIER-Ghislaine VUILLIER.

Procurations: Emmanuel TRIMAILLE (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL)-Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL)-Florence MOUSSARD (donne pouvoir à Hugues ANTOINE)-Gilles PERRET (donne pouvoir à Gilles PINASSAUD)-Alain GOMOT (donne pouvoir à Michel GANET)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO).

Nombre de voix en exercice : 43 Nombre de voix présente : 17 Nombre de voix représentées : 24

Objet de la délibération : Modification des statuts

Suite au transfert de compétences Gemapi (affluents) par la CCPR en date du 22/11/2021, il y a lieu de modifier les statuts afin de procéder à l'extension du périmètre du SMAMBVO pour intégrer la gestion des affluents de la rivière Ognon sur la Communauté de Communes du Pays Riolais (CCPR).

Le préambule des statuts doit être modifié : <u>Précédemment</u> :

« Certains EPCI à fiscalité propres ont également fait le choix de transférer au syndicat l'exercice de la compétence GEMAPI sur certains affluents de la basse et de la moyenne vallée » Devient :

« Les EPCI à fiscalité propres ont également fait le choix de transférer au syndicat l'exercice de la compétence GEMAPI sur les affluents de la basse et de la moyenne vallée ».

Modification de l'article 1:

« Pour les cours d'eau affluents de la rivière Ognon », Il convient d'ajouter les communes de la CCPR concernées par les affluents du bassin versant de la rivière Ognon c'est à dire:

Communes de Bonnevent Velloreille – Boult -Chaux la Lotière – Cordonnet – Fondremand – Hyet – La Malachère – Montarlot les Rioz – Montboillon – Neuvelle les Cromary – Oiselay et Grachaux – . Pennesières – Quenoche – Recologne les Rioz – Rioz – Ruhans – Sorans les Breurey – Traitiéfontaine – Tresilley – Villers Bouton.

Modification du détail de la clé de cotisation pour les charges générales relatives aux affluents :

Précédemment:

Nom EPCI-FP	% Affluents
Pays Riolais	0
Pays de Villersexel	0
Auxonne Pontailler	1,01
GBM	15,07
2 Vallées Vertes	15,99
Doubs Baumois	6,77
Jura Nord	11,38
Pays de Montbozon et du Chanois	14,75
Val Marnaysien	20,91
Val de Gray	14,12
. TOTAL	100

Devient:

Nom EPCI-FP	% Affluents
Pays Riolais	22.14
Pays de Villersexel	0
Auxonne Pontailler	0.79
GBM	11.73
2 Vallées Vertes	12.44
Doubs Baumois	5.27
Jura Nord	8.86
Pays de Montbozon et du Chanois	11.48
Val Marnaysien	16.28
Val de Gray	11.00
TOTAL	100

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

autorise le Président à signer tout document relatif à cette extension du périmètre affluents.

Pour: 24

Contre: 0

Abstention: 0

Le Président Gilles PIN Moyenne et Ba Vallée de l'Ognon

Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera alliche ce jour au sièce de la collectivité ;

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mols à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ID: 070-200034544-20220426-DELIBERATIO2611-DE

SMAMBVO - SMAMBVO 19100

Code INSEE

Syndicat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 43 Nombre de membres présents 17 Nombre de suffrages exprimés 2 4

VOTES: Contre O Pour 2 4

Date de convocation: 49/04/2022

L'an deux mille vingt deux, le 26 avril, le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Gilles PINASSAUD, Président.

Objet : Suite à une erreur de saisie d'écrirures budgétaires dans le chapitre 012 (charges de personnel), il y a lieu de rectifier comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits Au ouverts	gmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire	103 600.00 €	
D 64111 : Personnel titulaire		103 600,00 €
D 6413: Personnel non titulaire	113 330.00 €	
D 64131 : Personnel non titulaire		113 330.00 €
D 6417 : Rémunération des apprentis	18 200.00 €	
D 64171 : Rémunération des apprentis	1	18 200.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel	235 130.00 €	235 130.00 €

ignataires	ABISSE Jean-François	
	ANTOINE Hugues	1110 -
	BALLOT Vincent	
	BERGER Jean	
	BESSON Jean-Jacques	LAVAN
	BLONDEL Guillaume	(Dec
	CERCLEY Jean-François	
	CHAGUE Benoit	
	CHANCENOTTE Aurélie	
	COURIOL Jean-Pierre	un
	DE BORTOLI Emmanuel	
	DELFOUR Jean-Paul	
	DUMONT Bernard	
	ECARNOT Stéphane	
	FILIATRE Claudine	
	GANET Michel	
	GIRAUD Philippe	- fill
	GOMOT Alain	

ID: 070-200034544-20220426-DELIBERATIO2611-DE

SMAMBVO - SMAMBVO 19100

Code INSEE

Syndicat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Syndical



Certifié exécutoire par Gilles PINASSAUD, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/04/2022 et de la publication le 27/04/2022.

A BOULOT, le 26/04/2022.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président





Code INSEE

SMAMBVO - SMAMBVO 19100 Syndicat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents 17 Nombre de suffrages exprimés 24

VOTES: Contre ⊘

Pour 24

43

ID: 070-200034544-20220426-DELIBERATION268-DE

Date de convocation : 19/04/2022

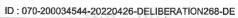
L'an deux mille vingt deux, le 26 avril, le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Gilles PINASSAUD, Président.

Objet:

Suite à une erreur de saisie de chapitre, il y a lieu de rectifier les écritures budgétaires comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031 : Frais d'études	70 110.00 €	:
D 2158 : Autres matériels & outillage	6 000.00 €	†
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	76 110.00 €	•
D 2031 : Frais d'études	winder de ref	70 110.00 €
TOTAL D 20: Immobilisations incorporelles		70 110.00 €
D 2158: Autres matériels & outillage		6 000.00 €
TOTAL D 21: Immobilisations corporelles		6 000.00 €

Signataires :	ABISSE Jean-François	
	ANTOINE Hugues	Me.
	BALLOT Vincent	
	BERGER Jean	VIM-
	BESSON Jean-Jacques	
	BLONDEL Guillaume	
	CERCLEY Jean-François	
	CHAGUE Benoit	
	CHANCENOTTE Aurélie	
	COURIOL Jean-Pierre	aun
	DE BORTOLI Emmanuel	
	DELFOUR Jean-Paul	and the second s
:	DUMONT Bernard	
	ECARNOT Stéphane	***************************************
	FILIATRE Claudine	20
	GANET Michel	15 9
	GIRAUD Philippe	CD
	GOMOT Alain	

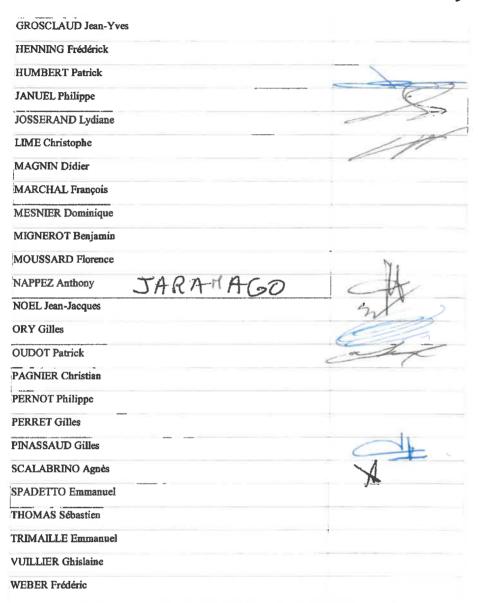


SMAMBVO - SMAMBVO 19100

Code INSEE

Syndicat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUConseil Syndical



Certifié exécutoire par Gilles PINASSAUD, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/04/2022 et de la publication le 27/04/2022.

A BOULOT, le 26/04/2022.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme



Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le



République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 26 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 26 avril à 19h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation: 19/04/2022 Date affichage: 27/04/2022

<u>Présents Titulaires</u>: Philippe GIRAUD-Jean-Jacques NOEL-Claudine FILIATRE-Guillaume BLONDEL-Jean-Pierre COURIOL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Hugues ANTOINE-Gilles ORY-Patrick OUDOT-Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-Michel GANET-Agnès SCALABRINO-Jean-Jacques BESSON.

Présents Suppléants: Olivier LEGAIN-Eloi JARAMAGO.

Absents excusés: Jean BERGER-Didier MAGNIN-Emmanuel TRIMAILLE-Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Sébastien THOMAS-Frédérick HENNING-Jean-François CERCLEY-Benjamin MIGNEROT-Emmanuel SPADETTO-Benoit CHAGUE-Jean-Paul DELFOUR-Florence MOUSSARD-Christophe LIME-Amthony NAPPEZ-Philippe PERNOT-Didier JACQUOT-Bernard DUMONT-Vincent BALLOT-Françoise BERCOT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Jean-François ABISSE-Aurélie CHANCENOTTE-Alain GOMOT-Stéphane ECARNOT-Lydiane JOSSERAND-Dominique MESNIER-Christian PAGNIER-Ghislaine VUILLIER.

<u>Procurations</u>: Emmanuel TRIMAILLE (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL)-Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL)-Florence MOUSSARD (donne pouvoir à Hugues ANTOINE)-Gilles PERRET (donne pouvoir à Gilles PINASSAUD)-Alain GOMOT (donne pouvoir à Michel GANET)-Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Michel GANET)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO).

Nombre de voix en exercice : 43 Nombre de voix présente : 17 Nombre de voix représentées : 24

<u>Objet de la délibération</u>: Mission d'accompagnement à l'instruction des dossiers de retraite des agents CNRACL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2 du Conseil d'administration du CDG 70 en date du 30 novembre 2021 adoptant les tarifs des missions proposées par le CDG 70,

Vu la délibération n°14 du Conseil d'administration du CDG70 en date du 30 novembre 2021 créant la mission "accompagnement à l'instruction des dossiers de retraite des agents CNRACL",

Vu le budget communal (ou de l'établissement),

CONSIDERANT qu'il appartient à l'employeur public d'instruire tout dossier concernant ses agents CNRACL, le CDG n'assurant qu'une mission obligatoire de conseil et de vérification de ces dossiers avant transmission à la CNRACL,

CONSIDERANT que le CDG 70 propose un accompagnement à l'instruction des divers dossiers en lien avec la retraite des agents CNRACL via un conventionnement,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour : 24

Contre: 0

Abstention: 0

Le Président de Gilles PINASSAU

d

Président

 certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affich de collectivité :

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devot tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de le deception par représentant de l'État.

Reçu en préfecture le 27/04/2022

Affiché le



République française - Département de la Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLEE DE L'OGNON

SEANCE DU 26 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 26 avril à 19h30, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, le Comité Syndical se réunit au lieu habituel de ses séances,

Date de convocation: 19/04/2022 Date affichage: 27/04/2022

<u>Présents Titulaires</u>: Philippe GIRAUD-Jean-Jacques NOEL-Claudine FILIATRE-Guillaume BLONDEL-Jean-Pierre COURIOL-Philippe JANUEL-Emmanuel DE BORTOLI-Hugues ANTOINE-Gilles ORY-Patrick OUDOT-Gilles PINASSAUD-Patrick HUMBERT-Michel GANET-Agnès SCALABRINO-Jean-Jacques BESSON.

Présents Suppléants : Olivier LEGAIN-Eloi JARAMAGO.

Absents excusés: Jean BERGER-Didier MAGNIN-Emmanuel TRIMAILLE-Jean-Yves GROSCLAUD-Frédéric WEBER-Sébastien THOMAS-Frédérick HENNING-Jean-François CERCLEY-Benjamin MIGNEROT-Emmanuel SPADETTO-Benoît CHAGUE-Jean-Paul DELFOUR-Florence MOUSSARD-Christophe LIME-Anthony NAPPEZ-Philippe PERNOT-Didier JACQUOT-Bernard DUMONT-Vincent BALLOT-François BERCOT-François MARCHAL-Gilles PERRET-Jean-François ABISSE-Aurélie CHANCENOTTE-Alain GOMOT-Stéphane ECARNOT-Lydiane JOSSERAND-Dominique MESNIER-Christian PAGNIER-Ghislaine VUILLIER,

Procurations: Emmanuel TRIMAILLE (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL)-Jean-Yves GROSCLAUD (donne pouvoir à Guillaume BLONDEL)-Florence MOUSSARD (donne pouvoir à Hugues ANTOINE)-Gilles PERRET (donne pouvoir à Gilles PINASSAUD)-Alain GOMOT (donne pouvoir à Michel GANET)-Stéphane ECARNOT (donne pouvoir à Michel GANET)-Dominique MESNIER (donne pouvoir à Agnès SCALABRINO).

Nombre de voix en exercice : 43 Nombre de voix présente : 17 Nombre de voix représentées : 24

Objet de la délibération : Convention Région Franche-Comté « Ticket mobilité »

Le Président propose aux membres du Comité, de mettre en place une convention avec la Région BFC, relative au « ticket mobilité ».

Cette aide apporte un soutien au pouvoir d'achat des salariés pour les déplacements domicile-travail qu'ils doivent accomplir en véhicule personnel en l'absence de transport collectif.

Conditions d'éligibilité:

- Salaire brut égal ou inférieur à 2 x SMIC
- Avoir un déplacement domicile-travail de 30 km minimum (60 km minimum aller et retour) pour les salariés
- Avoir un déplacement domicile-lieu de formation de 16 km minimum (32 km minimum aller et retour) pour les apprentis.

L'aide de la Région FC est de 20 € par mois, applicable 11 mois sur 12, pour un salarié et de 10 € par mois, applicable 11 mois sur 12 pour un apprenti.

Le Président propose également de verser une aide complémentaire de 10 euros par mois pour un salarié 11 mois sur 12, et 5 euros par mois pour un apprenti 11 mois sur 12.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

